

© Jacqueline Osty et Associés

Reconquête des quais de la Seine à Rouen, par l'aménagement d'une grande promenade fluviale

Ville de Rouen et métropole de Rouen, Normandie

L'aménagement de la rive gauche de la Seine à Rouen, qui s'étend sur plus de 3 kilomètres en cœur de ville, s'inscrit dans un vaste projet de reconquête des terres désaffectées des deux côtés de la rivière. Des activités industrielles et portuaires y avaient été développées à la suite de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au début des années 1980. Leur déclin progressif a donné lieu à la présence d'espaces stériles avec des sols et sous-sols pollués. L'emplacement des quais constituait pour la ville une opportunité de développement et il semblait important de redonner aux quais une seconde vie. La promenade fluviale crée désormais un lien entre les deux rives du fleuve et le centre-ville historique, permettant aux habitants de réutiliser ces espaces et de redécouvrir une partie oubliée de leur paysage urbain.



Le Comité des Ministres a décerné une Mention spéciale du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe à la réalisation, dans le cadre de la 6^e Session du Prix du paysage 2018-2019.

Le projet témoigne de la capacité des démarches paysagères à promouvoir la valorisation d'une zone fluviale urbaine. Il a permis de revitaliser des espaces abandonnés et dégradés en milieu urbain, ceci dans le respect des valeurs écologiques, environnementales, sociales et culturelles. Des traces de la vocation industrielle et portuaire du site ont été sauvegardées. Le projet s'inscrit dans un vaste processus de réhabilitation de friches, de part et d'autre du fleuve, qui a favorisé la restauration de l'équilibre écologique; il représente un facteur d'attractivité du territoire et d'essor de la métropole. L'aménagement d'une longue promenade fluviale reconnecte les deux rives au centre-ville, permettant à la population de se réapproprier ces espaces pour son bien-être, comme lieux de loisirs et la convivialité.

Reconnu pour sa grande valeur, et conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.